

## **RAPPORT N°64 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 4 MARS 2017**

Ce rapport de SOS-Torture couvre la période du 25 Février au 4 Mars 2017 concernant les violations des droits de l'homme qui se commettent en toute impunité au Burundi.

Le rapport évoque les arrestations arbitraires répertoriées, qui s'élèvent au nombre de quarante-six (46) au cours de la période évoquée et cela dans différentes localités du Burundi. Parmi ces arrestations figurent trente-cinq (35) personnes de nationalité rwandaise, victimes des relations politiques tendues entre les autorités Burundaises et Rwandaises. Il se remarque également des actes de violences des miliciens Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui continuent de s'arroger le droit de mener illégalement des arrestations avec la bénédiction des autorités administratives et sécuritaires.

Au cours de la période ci-haut mentionnée, SOS-Torture Burundi a pu répertorier cinq (5) cas d'assassinats dont deux victimes de lynchage orchestré par des miliciens Imbonerakure à Ruyigi, partie Est du pays.

Le rapport évoque aussi les conditions inhumaines de détention des enfants mineurs dans un conteneur, en commune Rugombo à Cibitoke. Les conteneurs ne doivent en aucun cas constituer des lieux de détention, puisqu'ils servent en principe au transport ou au stockage de marchandises.

SOS-Torture Burundi tient aussi à exprimer ses inquiétudes quant à la procédure engagée par la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) en ce contexte actuel de crise politique et sécuritaire au Burundi.

### **1. Arrestations arbitraires, enlèvements et disparitions forcées se poursuivent**

- Des agents de la police ont arrêté Jean Nduwayo à la frontière Ruhwa séparant le Burundi et le Rwanda dans la province Cibitoke (nord-ouest du pays). Cette arrestation a été opérée sur ordre du Commissaire provincial de police le 21 février 2017. Cet homme habite dans la zone Kamenge (nord de la ville de Bujumbura) et voulait se rendre au Rwanda dans le cadre d'une visite familiale selon ses proches. La police l'accuse de vouloir rejoindre des groupes armés au Rwanda.

SOS-Torture Burundi considère cette arrestation d'arbitraire du fait qu'une preuve n'a été montrée par rapport aux accusations portées contre. M. Nduwayo

et par conséquent une violation du protocole portant libre circulation des personnes et des biens dans les pays de la communauté Est africaine.

SOS TORTURE Burundi est préoccupée par les actes de tortures et autres traitements inhumains qu'a subis Nduwayo lors de son arrestation et au moment où des agents du service national des renseignements voulaient lui faire avouer ces accusations. Cette pratique d'extorquer les aveux en violation de l'article 52 du code de procédure pénal Burundais est devenue monnaie courante dans les différents cachots de la police et services secrets. Aujourd'hui ce pauvre citoyen croupit dans les cachots de la police à Cibitoke sans raison valable. La police doit le libérer immédiatement pour manque de preuves.

- Des agents de la police ont arrêté au moins trente-cinq (35) personnes de nationalité rwandaise dans la commune Mabayi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) frontalier avec le Rwanda, le 28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2017. Des témoins rapportent que lors de cette opération, des miliciens Imbonerakure du parti au pouvoir accompagnaient les agents de la police. Aucun mandat d'arrêt n'a été présenté aux personnes arrêtées, qui sont toutes accusées de collaborer avec les autorités Rwandaises.

SOS-Torture Burundi note qu'il s'agit d'une accusation fantaisiste et insensée qui ne constitue en rien comme infraction au regard du droit Burundais, Ils sont plutôt victimes de leur nationalité, au vu des relations politiques très tendues entre le Burundi et le Rwanda depuis le début de la crise en 2015.

- Des miliciens de la ligue Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD ont tabassé Jean Pierre Kwizera dans le secteur Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 2 mars 2017. Cet homme était accusé par les miliciens de vol d'un vélo. Ces miliciens, agissant illégalement comme des forces de l'ordre ont assené des coups et blessures aux présumé voleur, au lieu de le remettre à la police.

SOS-Torture Burundi note que ces actes de violence des miliciens Imbonerakure sont très courant dans différentes localités, car ils se substituent progressivement aux forces de l'ordre en menant des arrestations ; le plus souvent violemment comme pour ce cas-ci de Rugombo.



Les miliciens portent des armes blanches (machettes), pour imposer leur terreur. Le présumé voleur est exhibé à la foule, vêtements déchirés après la bastonnade



En plus des armes blanches, certains miliciens Imbonerakure portent les tenues de leur parti (premier au centre)

- Des agents de la police ont arrêté sept (7) hommes sur la colline Gahararo, commune Butihinda, province Muyinga (nord du pays) le 24 février 2017. Il s'agit d'Abdoul Abayisenga, Jean Marie Vianney Twagirayezu, Issa Butoyi, Issa Ndayisenga, Abdoul Nzeyimana surnommé 'Sénégalais', François Mureramanzi surnommé 'Wangombe' et un militaire nommé Dieudonné Bigirimana. Des témoins rapportent que l'arrestation est motivée par la découverte d'un pantalon de treillis militaire au domicile de l'un d'eux.

SOS-Torture Burundi note qu'ils sont accusés de détention illégale d'effets militaires, de participation à des bandes armées et d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Il s'agit de graves infractions qui ne peuvent être motivées par la seule découverte d'un pantalon de treillis militaire surtout que l'un d'entre eux est un militaire en activité.

- Des agents de la police ont mené une rafle dans la zone Musaga (sud de Bujumbura) le 2 mars 2017. Les policiers ont retenu durant des heures les habitants d'au moins 4 avenues de la zone Musaga, arguant être à la recherche de combattants armés. La police mène régulièrement des rafles dans les quartiers de la zone Musaga, pour le seul tort d'avoir participé aux manifestations contre le 3<sup>ème</sup> mandat du Président Burundais Pierre Nkurunziza en avril et mai 2015. Les agents de la police ont arrêté deux travailleurs domestiques qui n'étaient pas inscrits dans les cahiers des ménages, un document exigé par l'administration et qui n'est régi par aucun texte de loi au Burundi.
- Deux hommes arrêtés arbitrairement en date du 22 février 2017 sur la colline Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge (sud du pays) sont toujours détenus au cachot de la police à Rumonge sans motif valable. Il s'agit d'Athanase Ndayahundwa, un militaire à la retraite, et son voisin Cyprien Niyonsaba surnommé 'Kiyoya' (cfr rapport SOS-Torture Burundi N°63 : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2016/08/sos-Torture-Burundi-numero-63-en-Fr.pdf>).

SOS-Torture Burundi note que la police, n'ayant aucune preuve des accusations de port illégal d'armes portées contre les deux hommes, cherche à fabriquer des témoins à charge. Le 1<sup>er</sup> février 2017, un soi-disant témoin à charge a été présenté par des agents du service national des renseignements pour affirmer que les deux hommes possèdent une arme, laquelle arme n'a jamais été présentée à l'officier de police judiciaire en charge de l'instruction. Aussi, les deux hommes ont été torturés dans leur lieu de détention, dans le but d'extorquer les aveux de ce qu'ils ignorent. La police judiciaire sinon le Parquet de Rumonge

doivent libérer ces deux hommes, vu qu'aucune preuve tangible et irréfutable ne permet de les maintenir en détention.

## 2. Assassinats, exécutions sommaires et attaques armées répertoriés

- Des individus non identifiés ont attaqué Emmanuel Dushime en lui tirant à bout portant à Gihofi, commune Bukemba, province Rutana (sud-est du pays) le 25 février 2017 dans la soirée. La victime, grièvement blessée, est un employé de la société sucrière du Moso (SOSUMO) basée à Gihofi. M. Dushime a cependant succombé de ses graves blessures le 27 février 2017, soit deux jours après l'attaque.

SOS-Torture Burundi note que la police a déclaré avoir arrêté trois suspects pour cette tentative d'assassinat, en possession des armes du crime. .

- Des individus ont assassiné Thacien Bahuta dans la province Gitega (centre du pays) le 26 février 2017. Le corps de cet employé, veilleur à la Regideso (société étatique qui gère la distribution de l'eau et de l'électricité) a été découvert le lendemain pendu au bout d'une corde sur un arbre non loin de la rivière Ruvubu. Aucun suspect n'a été identifié par la police à ce jour.
- Des individus ont assassiné Gervais Ngenzirabona sur la colline Rusororo, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) et son corps a été retrouvé le 1<sup>er</sup> mars 2017. Le corps gisait dans un champ de manioc. Des témoins rapportent que la victime était un marchand d'or et qu'il a été dépouillé de ses biens. La police n'a identifié aucun suspect à ce jour.
- Deux présumés voleurs ont été lynchés par des miliciens Imbonerakure du parti CNDD-FDD sur la colline Rangî, zone Bisinde, commune Ruyigi, province Ruyigi (Est du pays) le 26 février 2017. Les victimes sont Ramadhan et Nestor Manirakiza, accusés de vol d'un poste récepteur (radio) et d'un matelas. Des témoins rapportent que les deux hommes ont été arrêtés en possession des deux objets, puis ligotés et tabassés avant d'être amenés à Rangî.

SOS-Torture Burundi note avec consternation qu'au lieu d'être remis à la police malgré les premières séances de torture subis, les deux hommes ont été tabassés davantage jusqu'à ce que mort s'en suive. Le lieu de l'exécution est situé à 3



kilomètres d'une position de la police ; mais les auteurs de la double exécution jouissent toujours d'une impunité totale. Pourtant, les victimes avaient demandé grâce auprès de leurs bourreaux mais les miliciens Imbonerakure ont refusé de les écouter. La police et le parquet de Ruyigi doivent sortir du silence face à cette impunité dont bénéficie cette milice qui fait la pluie et le beau temps jusqu'à ôter la vie des gens.

SOS Torture informe le public que la peine capitale a été abolie au Burundi et demande avec insistance l'arrestation immédiate des miliciens qui ont exécuté ces présumés voleurs.

### 3. Des enfants détenus inhumainement dans un conteneur

Des enfants mineurs sont détenus dans un conteneur situé dans la commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays). Ils sont autour de dix (10) enfants à croupir dans un espace de 3 sur 8 mètres, à peine aéré par une petite ouverture grillagée. Ce sont des conditions inhumaines appliquées par la police et l'administration de la commune Rugombo à des enfants vulnérables.

Les conteneurs ne doivent en aucun cas constituer des lieux de détention, puisqu'ils servent en principe au transport ou au stockage de marchandises. SOS-Torture Burundi demande la libération immédiate de ces enfants et la traduction en justice du/des responsable(s) de ce traitement inhumain et dégradant. Les enfants, quels que soient leurs délits, sont protégés par la loi et leur place n'est dans les cachots mais plutôt à l'école.



Le conteneur est à découvert, les enfants restant détenus même sous un soleil accablant



Les détenus sont des mineurs qui devraient être protégés par la loi

#### 4. Le procureur de Muyinga, Ciza Patrice défit les juges du Tribunal

Les juges du Tribunal de Grande Instance de Muyinga (nord du pays) ont décidé la libération de neuf détenus arrêtés depuis le 25 juin 2015. Ces personnes étaient poursuivies pour 'mercenariat' par le parquet de Muyinga dans le **dossier RMP 15181/N.J. RP 9299**.

SOS-Torture Burundi note qu'après l'acquiescement de ces citoyens par un jugement du tribunal de Grande Instance de Muyinga, le Procureur de la République à Muyinga, Ciza Parice a refusé d'appliquer le jugement rendu en décidant plutôt de les transférer de Muyinga vers la prison de Ngozi sous motif d'avoir fait appel de la décision des juges. Les détenus victimes de cette injustice sont : Alexandre Sindayikengera, Shabani Nshimirimana, Isaïe Nsengiyumva, Saidi Ndayihanzamaso, Gérard Sinibagiye, Radjabu Nduwayezu, Nestor Nduwimana, Esawu Ndayishimiye et Egide Nduwayo.

SOS-Torture Burundi, informe le public que le refus du procureur de Muyinga est une violation flagrante de la loi et spécialement le code de procédure pénale en son article 203 qui stipule « ***Le prévenu qui, au moment du jugement est en état de détention préventive et qui est acquitté ou condamné à une simple amende, est mise immédiatement en liberté, nonobstant appel, à moins qu'il ne soit détenu pour une autre cause.*** »

Le comportement du procureur de Muyinga en violation flagrante de cette disposition légale montre à quel degré la justice burundaise n'est plus à mesure de rassurer les justiciables et par conséquent doit être reformé pour le bien du peuple Burundais.

### **5. SOS-Torture Burundi s'inquiète de la procédure engagée par la CVR en ce contexte actuel de crise politico-sécuritaire**

SOS-Torture /Burundi s'inquiète de la volonté manifeste faite par la Commission Vérité et Réconciliation (CVR du Burundi) de continuer ses travaux dans un contexte politico-sécuritaire grave que traverse le Burundi.

Pour rappel, la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a rencontré plusieurs obstacles, notamment l'absence d'un consensus constructif depuis l'adoption de la loi régissant cette commission jusqu'à l'élection de ses membres. Aujourd'hui l'indépendance des commissaires pose problème, les raisons du manque de cette indépendance sont entre autres, l'absence des membres issus de la société civile, le manque d'autonomie financière, la domination de cette commission par les membres du parti au pouvoir CNDD-FDD et bien d'autres. Cela montre que le processus en cours risque d'aboutir à une solution qui arrange les uns au détriment des autres, ce qui peut occasionner la manipulation de la vérité.

Les récentes activités de déterrer les restes humains de quatre fosses communes dans la province de Mwaro et le discours du secrétaire exécutif de cette commission annonçant la poursuite des activités du genre dans tout le pays démontre à suffisance l'engagement de cette commission à continuer le travail malgré le contexte actuel qui n'est pas propice à un bon processus de vérité et réconciliation tel que recommandé par la population.

Dans les circonstances actuelles, de telles enquêtes s'avèrent impossibles d'autant plus que plusieurs victimes des différentes crises sont soit en exil, ou vivent dans un état de





peur permanente à l'intérieur du pays. Sans oublier d'autres victimes du pouvoir actuel éparpillées dans les fosses communes gardées aujourd'hui par la milice affiliée au parti CNDD-FDD, les Cours et tribunaux étant aujourd'hui utilisés comme une machine de répression contre les opposants. La situation se résume à un état de peur généralisé et institutionnalisé qui contraste avec la recherche de la vérité sur les crimes commis dans le passé alors que les citoyens ne sont même pas libres de dénoncer les crimes actuels dont ils sont victimes.

SOS Torture Burundi demande à ce que la CVR ralentisse le processus pour l'intérêt de la vérité et du peuple Burundais. Elle exhorte les religieux tant Catholiques que Protestants à la tête de cette commission d'être prudents et de ne pas tomber dans le piège du pouvoir et distraire la communauté en manipulant la vérité, ils doivent s'abstenir de réaliser des actions qui entachent leurs crédibilités et celles de leurs églises au cas contraire ils seront taxés d'avoir joué la complicité pour manipuler la vérité et seront tenus responsables.

SOS-TORTURE



Un site fouillé sur la colline Makamba, commune Rusako à Mwaro sous la direction de la CVR

*La campagne SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.*

*Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale*



## SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE